



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ONERA

Question écrite n° 42234

Texte de la question

M. Paul Mercieca attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'évolution de l'ONERA à l'horizon de la nouvelle loi de programmation militaire. Différents articles de presse ont suivi la conférence de presse de M. Scheller le 4 juin dernier, faisant état de l'élaboration d'un plan d'entreprise demandé par le ministère de la défense pour les cinq années à venir. Ce plan viserait à tenir compte des objectifs de défense, d'un remaniement du tissu industriel et de l'intégration européenne. Il s'accompagnerait d'une diminution des effectifs (passant de 2 100 à 1 600) et de la fermeture de deux sites sur les huit implantations actuelles. Les deux sites menacés disposent de moyens d'essais expérimentaux et industriels (Chalais-Meudon et Fauga-Mauzac). De plus, la soufflerie F1 du Fauga-Mauzac est présentée comme l'une des cinq plus grandes installations subsoniques et transsoniques européennes mise en réseau avec l'AÉREA. Il lui demande de préciser les garanties visant à préserver et à développer l'emploi, le savoir-faire et les capacités de l'ONERA dans son domaine indispensable pour l'aéronautique.

Texte de la réponse

Les organismes de recherche et les centres d'essais sous tutelle du ministère de la défense doivent procéder aux évolutions indispensables au maintien et au développement de l'industrie aéronautique et spatiale. L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) n'échappe pas à cette règle. Le ministre de la défense attache la plus grande importance à la réussite de l'évolution de l'ONERA, de façon à ce que cet organisme puisse jouer en Europe un rôle scientifique et technique de premier plan correspondant à ses ambitions et à ses capacités dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace. C'est pourquoi il a demandé au président de l'ONERA de lui proposer, avant la fin de l'année, un plan d'entreprise allant dans ce sens. Le renforcement des moyens accordés aux établissements implantés hors de la région Ile-de-France, le regroupement autour de l'ONERA des grosses souffleries aéronautiques sous contrôle de l'État et l'optimisation progressive, dans le cadre de l'association des établissements de recherches européens en aéronautique (AÉREA), du parc des souffleries en Europe, figurent au titre des orientations possibles. Dès qu'il en aura été saisi, le ministre de la défense examinera avec la plus grande attention les implications de ce plan, tant sous l'angle industriel, technologique et stratégique que sous l'angle social.

Données clés

Auteur : [M. Mercieca Paul](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42234

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 octobre 1996

Question publiée le : 12 août 1996, page 4336

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5647